

Abriès-Ristolas  
Aiguilles  
Arvieux  
Ceillac  
Château Ville-Vieille  
Eygliers  
Guillestre  
Molines-en-Queyras  
Mont-Dauphin  
Réotier  
Risoul  
St-Clément-sur-Durance  
St-Crépin  
St-Véran  
Vars

## Tarification Incitative Déchets

### C'est parti pour l'année test !

#### Un contexte contraignant et des enjeux environnementaux forts

- **Les lois TEPCV et AGEC fixent des objectifs ambitieux :**

- Réduction des ordures ménagères de 50% entre 2010 et 2025
- Tri à la source des biodéchets dès 2024 (interdits dans les Ordures ménagères à cette date)

- **Une diminution importante des capacités d'enfouissement du site du Beynon, sur Ventavon :**

- 55 000 tonnes en 2025 soit - 24 % en 3 ans et cela va continuer
- Des amendes à venir en cas de dépassement

- **Augmentation des coûts du service :**

- → TGAP (taxe payée à l'Etat pour toute Tonne enfouie) qui est passée de 25 € à 65 €/tonne entre 2020 et 2025
- Tarifs de l'enfouissement (Véolia) qui flambent : + 57 % au renouvellement de marché en 2022

Par délibération, lors de multiples conseils communautaires, les élus ont opté pour la mise en place d'une Tarification Incitative.

Vote à l'unanimité en 2023 puis de nouveau à l'unanimité en 2024.

**Le développement d'un système incitatif est la solution retenue et plus de 7 millions de français sont déjà concernés dont certains en zone touristique !**

#### **OBJECTIF DOUBLE**

Préserver notre environnement avec + de tri et - de déchets enfouis  
Garder la maîtrise des coûts

#### Un système à carte pour les conteneurs d'ordures ménagères :

- Une CARTE DECHETS pour ouvrir les conteneurs - physique ou virtuelle (ou encore un QR code)
- Des tambours accueillant des SACS de 30 LITRES MAXIMUM
- Une trappe petits déchets en accès libre pouvant recevoir des sacs jusqu'à 10 litres

Les poubelles dont nous avons VRAIMENT besoin à savoir les emballages, le verre et le compost resteront TOUJOURS en accès libre !

La CCGQ est soutenue par la Région SUD et l'ADEME.



## **Le principe de la redevance incitative à la consommation :**

(comme pour l'eau ou l'électricité)

**Un abonnement qui inclut un nombre de dépôts pour payer les frais fixes** (coûts d'exploitation sur la collecte) et **une part variable facturée en fonction des dépôts supplémentaires** pour payer les coûts de transport et de traitement des ordures ménagères, qui varient avec les quantités.

*A noter : **En station, à Vars et Risoul : système de Tarification Incitative COLLECTIVE avec pesée des ordures ménagères et répartition en nombre de parts en fonction du foyer et/ou du professionnel selon une grille établie au plus juste.***

Les chiffres sont encourageants avec + 51% d'emballages collectés entre 2019 et 2023 et une forte accélération du nombre de composteurs vendus (145 en 2023 et 171 en 2024).

Les cartes déchets ont été distribuées aux administrés : résidents principaux, secondaires et professionnels.

Les conteneurs ont tous été équipés et sont maintenant verrouillés (sauf en station).

Le territoire est donc prêt à ce changement de redevance.

## **2025 : ANNEE TEST**

Cette année, les dépôts seront comptabilisés pour une facturation à blanc en 2026. Ce n'est qu'en 2027 que la tarification incitative sera effective sur la base des dépôts de 2026.

Une année test qui doit permettre à chacun d'adapter ses comportements si besoin pour jeter moins et à la collectivité d'ajuster ses fréquences de collecte, sa tarification et répondre aux éventuelles problématiques le cas échéant.

## **Ensemble, trions plus, payons juste**

**Faisons de notre territoire un exemple !**

Grâce au soutien financier de la Région SUD et de l'ADEME, la ComCom a pu :

- Supprimer tous les bacs roulants pour les remplacer par des points d'apports volontaires (conteneurs semi-enterrés)
- Équiper tous les semi enterrés ordures ménagères d'un tambour pour limiter la taille des dépôts (ex déchets du bâtiment)
- Équiper les conteneurs d'ordures ménagères d'un système de contrôle d'accès

**Maintenant à nous de TRIER et de COMPOSTER pour MOINS JETER**

La CCGQ est soutenue par la Région SUD et l'ADEME.



## FOIRE AUX QUESTIONS – Tarification Incitative Déchets

### Et en période touristique, comment font nos vacanciers ?

Les hébergeurs doivent laisser la carte déchets à leur locataire, donner les bonnes CONSIGNES DE TRI et rappeler la présence de la trappe PETITS DECHETS pouvant accueillir des sacs de 10 litres.

La ComCom met à disposition des kits de communication sur son site internet : <https://www.ccguillestroisqueyras.fr/preserver/gestion-des-dechets/tri-dechets-recyclables/>

S'ils n'ont pas de carte, ils peuvent utiliser le QR Code présent sur le conteneur pour télécharger l'appli nationale UV -Tri et jeter leur sac via un paiement CB qui ouvre le tambour.

Comme toute nouveauté, il faut que chacun prenne les bons réflexes. Nous continuerons avec les Offices de Tourisme à sensibiliser nos vacanciers à la cause environnementale et au TRI. La majorité le fait déjà au quotidien le restant de l'année ; alors en vacances, on trie aussi !

### C'est une taxe supplémentaire ? On ne va quand même pas payer pour jeter nos poubelles ! FAUX

La gestion des déchets n'a jamais été gratuite. La redevance existe pour couvrir les coûts de transport, de traitement etc.

La redevance incitative déchets n'est pas une taxe supplémentaire mais une méthode de facturation différente, plus juste, à la consommation.

### Cela va augmenter les Dépôts sauvages ! VRAI et FAUX

Tout d'abord, il y en a toujours eu, avec ou sans système à carte, et tous les territoires au niveau national sont concernés par les dépôts sauvages.

⇒ Mais c'est vrai, la mise en place de la tarification Incitative **peut** entraîner une augmentation durant les 4 / 6 premiers mois des dépôts de déchets au pied des conteneurs. (Nous continuerons de communiquer et d'assurer la propreté avec les communes)

⇒ En revanche, il s'agit de complications passagères en comparaison des bénéfices constatés puisque la mise en place de ce système permet de **réduire en moyenne de 30 % la quantité d'ordures ménagères collectées** (source : ADEME 2024)

La CCGQ est soutenue par la Région SUD et l'ADEME.

